

Vente de viennoiseries : mode d'emploi

- Allez de porte en porte, **seul ou à deux**, dans votre village pour vendre des croissants qui seront livrés le **dimanche 5 février 2017**. Vous pouvez le faire à deux !
- Vous ramènerez vos commandes avec la somme obtenue et vos étiquettes **au plus tard le vendredi 27 janvier**, délai de rigueur pour la boulangerie !
- Restez **polis** et **remerciez** les personnes qui achètent des croissants
- **Prévoyez des pièces de 1€** afin de pouvoir rendre la monnaie si nécessaire.

Notez sur votre fiche de commandes :

- le nom et l'adresse de la personne
- le nombre de croissants commandés
- la somme acquittée (*si chèque, à l'ordre du FSE*)
- le lieu et l'heure de livraison (pas avant 8h00!)

C'est avec cette fiche que les commandes sont préparées, donc écrivez très LISIBLEMENT et CLAIREMENT ! Soyez précis!

- Quand vous aurez fini de prendre vos commandes, calculez:
 - la somme totale obtenue
 - le nombre total de croissants
 - nombre total de croissants = somme totale obtenue
- Avec l'argent récupéré :
 - Soit vos parents récupèrent la somme obtenue et font un chèque global (**très préférable pour des raisons logistiques évidentes de gain de temps, de manipulation de pièces...**)
 - Soit vous échangez un maximum de pièces contre des billets auprès de vos parents
 - Soit vous préparez vos pièces dans une enveloppe **bien fermée** avec votre **prénom - nom - somme totale - nombre de viennoiseries - dons éventuels**
- Préparez ensuite les étiquettes à l'aide de votre fiche de commandes et rangez-les dans une pochette plastique

Duchemin Annie
8 rue des salines
FRASNE

Cr : 4
9 h / dans la boîte à lettres

Ces étiquettes apparaitront agrafées sur le paquet que vous livrerez, donc veillez à ce qu'elles soient CLAIRES.